

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses
Band: 72 (1984)
Heft: [5]

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ENTRE NOUS SOIT DIT 4

Le sottisier
Bon baisers de FS

SUISSE 5

Gabrielle Nanchen
Eloge de la différence

Travail de nuit
Un piège pour qui ?

La femme idéale
Droit de réponse
« made in Valais »

Retraite à 65 ans
L'égalité version vaudoise

Avortement et contraception
Le droit de choisir

Votations fédérales du 20 mai
Nos sous et nos sols

En bref

Protection de la maternité
Une brochure du PSO

DOSSIER 12

Enfants dont les deux parents
ou la mère seule travaillent
Où vont-ils après l'école ?

MONDE 16

A propos de
femmes d'Europe...

La conférence de Nairobi
approche

SOCIÉTÉ 17

Contre l'égalitarisme unisexe
La complémentarité
selon Illich

D'UN CANTON A L'AUTRE 9

CULTUR...ELLES 22

Théâtre :
Deux comédiennes
dans votre salon

A lire :
Le mal de vivre
jusqu'à la mort

Expo
Camille Claudel :
un sculpteur
qui était une femme

DOUBLE LANGAGE



Le débat autour de l'accueil des écoliers en-dehors des heures de classe, particulièrement vif en ce moment à Lausanne, mais latent dans la plupart des régions romandes (cf. notre dossier p 12), tourne autour de la notion d'évaluation des besoins.

Les autorités lausannoises décideront peut-être, à l'automne, de débloquent des crédits pour la création d'un certain nombre de structures parascolaires. Elles répondront ainsi à la requête pressante de nombreuses familles où la mère, seule ou de condition modeste, est obligée de travailler

à l'extérieur. Devant l'urgence de certaines situations, on ose espérer que peu de voix s'élèveront pour contester la nécessité de certaines dépenses.

Mais, à n'en point douter, les conseillers communaux se défendront à qui mieux mieux de vouloir encourager par leur vote l'émergence de besoins supplémentaires. Comme l'écrivait un parent lausannois en réponse à un questionnaire sur le sujet émanant de la Direction des écoles : « Je me demande si c'est vraiment à la collectivité d'assumer la garde permanente des enfants de cette ville... Aucun enfant n'a jamais été élevé sans sacrifices, et cela revient à leurs géniteurs ».

On veut bien admettre une dérogation à ce principe, là où le travail de la mère est une question de survie, mais pas dans les autres cas. Attention, Big Brother vous regarde, sous les traits grimaçants de la démission parentale.

Pourquoi n'y a-t-il pas de restaurants scolaires dans certains quartiers « favorisés » de Genève ? Parce qu'il n'y a pas de demandes. A Pully, commune résidentielle de l'Est lausannois, une enquête de l'Association des parents d'élèves fait apparaître seulement quarante-six réponses positives (sur 356) quant à l'opportunité d'une prise en charge des enfants à midi. Et encore certaines de ces réponses concernent-elles des enfants différents d'une même famille.

Faut-il se féliciter de ce que les mères de Pinchat ou de Pully ont compris que, sauf impossibilité majeure, leur place est auprès de leurs enfants, dans toutes les heures où ils ne sont pas obligatoirement enrégimentés par l'institution scolaire ? Ou faut-il au contraire s'interroger sur l'injustice d'un système qui conforte les mères « aisées » dans leur rôle de gardiennes du foyer, tout en faisant dépendre le droit des autres mères à s'occuper personnellement de leurs enfants de leur situation socio-économique ?

L'émancipation liée au travail passerait donc nécessairement par la détresse matérielle, et les joies de la maternité par l'argent ? Les femmes économiquement privilégiées, qui préféreraient aujourd'hui se faire pendre haut et court plutôt que de réclamer des structures d'accueil pour leurs enfants, devraient être les premières à dénoncer ce double langage, source à la fois de discrimination professionnelle et d'injustice sociale.

Dans la plupart des pays qui nous entourent, quel que soit leur régime politique, et y compris ceux où le taux d'activité des femmes est inférieur au nôtre, comme l'Italie, la pratique de la cantine scolaire est généralisée. Ni les adultes ni les enfants ne se plaignent de ne pas se retrouver autour d'une table familiale transformée bien souvent en champ de bataille à une heure où chacun est pressé et préoccupé par ses activités. Et aucun enfant ne se sent préterité par rapport aux autres parce que sa maman ne l'attend pas pour lui servir la soupe.

Se faire une haute idée de la maternité, n'est-ce pas aussi souhaiter que tous les enfants aient un droit égal à l'assistance et à la sécurité psychique ?

Silvia Lempen